

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 02/05/2024
Et publication ou notification le :
02/05/2024

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

A été nommé secrétaire : M. Anthony VITALIEN

2024_04_03 – SYDEV : effacement du réseau électrique route des Garateries

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de travaux d'effacement du réseau électrique route des Garateries.

Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le syndicat d'électricité et la commune.

Le montant des travaux s'élève à 108 526 € HT soit 130 232 € TTC.

La participation de la commune est de 64 705 €.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité :

Accepte la convention n° 2024.EFF.0049 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement du réseau électrique route des Garateries,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/05/2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Anthony VITALIEN

